

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce PROV2357 concernant la société eurl arzailler parue le 22/03/2016 dans LA PROVENCE, il fallait lire :
PAR DECISION DU 31/12/2013, A COMPTER DU 31/12/2013
en lieu et place de
PAR DECISION DU 16 MARS 2016, A COMPTER DU 31/12/2014.
Le reste est sans changement.